

Au fil des années, de nouveaux matériels de battages seront achetés : en 1956 ont lieu les premiers essais d'une moissonneuse batteuse Braud en provenance de Montbert dans une parcelle de blé de 27,53 ares au lieu-dit « La Noëlle » (entre la Brevère et la Guilbauderie).

L'année était mouillée, la parcelle était petite, les haies périphériques importantes. Les essais se révélèrent peu convaincants. Malgré cela en 1957, une partie des sociétaires décidèrent d'acheter et d'utiliser des moissonneuses batteuses. L'autre partie n'y croyant pas, conserva alors l'ancien mode de battage jusqu'en 1961 avec la faucheuse ou la lieuse pour la coupe des céréales.



1958 - Mort de Marie ma Grand-Mère à l'âge de 65 ans.

Mon grand-père proposa le partage de ses biens à ses enfants sachant que le couple possédait également en toute propriété, un autre borderie, mise en location au bois des touches acquise par moitié de l'héritage de ses beaux-parents et pour le reste acheté en communauté avec ma grand-mère.

Ma tante Marie-Jo, sous tutelle, était représentée par Mr Samson ancien avoué à Nantes. Après 1 an de débats animés, les partages furent acceptés à parts égales entre les parties :

- La ferme du Bois-des-Touches revint à Pierre l'aîné à l'exception de 3 petites parcelles des landes de la Croix rouge auquel on ajouta 4 petites parcelles de vigne pour un total de 8ha 23ares et 4ca.
- A Jean revint l'ensemble des bâtiments de la Brevère et une partie des terres de la Borderie de la Brevère soit 4 ha 20.
- A Marie-Josèphe revint la dépendance et les jardins des Mays ainsi que les 3 petites parcelles des Landes et le restant de la borderie de la Brevère soit 6 ha 15.

Malgré ces partages, la borderie fut sauvée. Jean, mon père, continua d'exploiter les terres de Marie-Josèphe auxquelles il fallut rajouter 2ha40 en location. La borderie se trouva seulement empiétée des petites parcelles de vignes inclus dans le lot de Pierre. NB : l'estimation faite en mars 1960 des bâtiments de la Borderie de la Brevère était de 4000,00 NF.

- 1 ha de bonne terre agricole de classement A 2500,00 NF
- 1 ha de terre agricole de classement C 1600,00 NF.

Bien que le classement des terres agricoles ait disparu, je vous laisse juge de l'évolution du bâti par rapport à la terre agricole. A cette époque, la terre était la seule source de revenu du paysan. Le bâti était là pour le confort de la famille. C'était encore l'époque où l'on travaillait pour vivre !

1959 - Mort de Pierre mon Grand-Père à l'âge de 72 ans.

1960 - Nos terres de location à la Haie-Bottereau furent à vendre. Faute de pouvoir les acheter la borderie fut démembrée.

1961 - Mort de Jean mon Père à l'âge de 39 ans. J'aïda ma mère à poursuivre l'exploitation pendant 4 ans Nous récupérons des terres en location qui venaient compenser la surface précédemment perdue.

1965 - J'avais 18 ans et n'arrivant pas à me projeter dans notre petite borderie, je quittai la Brevère pour d'autres horizons. Maman conserva l'exploitation pendant 2 ans puis les terres furent louées aux agriculteurs avoisinants. A l'image de bien d'autres, ainsi se termina notre borderie qui a accompagné ma famille pendant un siècle avec ses joies mais également ses difficultés car trop liées aux membres de la famille qui voulaient récupérer leur bien après la mort des parents.

Aujourd'hui, avec la diminution du nombre d'agriculteurs et la diversification du travail, les désirs des frères et sœurs de l'exploitant ne sont plus les mêmes. Les terres sont liées à une exploitation ce qui protège l'exploitant de tout démembrement de sa ferme en cas de partage des biens. Un organisme est chargé de veiller à cela, les Safers (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural sous tutelle des ministères de l'Agriculture et les Finances. Les Safers ont été créées par les lois d'orientation agricole). Leurs objectifs initiaux consistent à réorganiser les exploitations agricoles, dans le cadre de la mise en place d'une agriculture plus productive, et à installer des jeunes.

Depuis les origines, la mission des Safers s'est élargie en développant toujours l'agriculture, mais elles protègent également l'environnement, les paysages, les ressources naturelles telles que l'eau et elles accompagnent les collectivités.